Envoyé en préfecture le 19/05/2025
Reçu en préfecture le 19/05/2025
Publié le
ID : 022-212202147-20250514-DE_2025_064-DE

Délibération N° DE_2025_064

Département des Côtes d'Armor
Commune de Plouézec

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mai 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 09 mai 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 20

Le quatorze mai deux mille vingt-cinq, à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles PAGNY.

Etaient présents : Monsieur Gilles PAGNY, Monsieur Armand LE JOUANARD, Madame Sophie GRAEBER, Monsieur Patrick REMY, Madame Christine FAVENNEC, Monsieur David THIESSARD, Madame Véronique ROLLAND, Madame France HERY, Monsieur Nicolas HELLO, Monsieur Thierry ANDRE, Madame Joëlle BEAUVERGER, Madame Edith BOCHER, Monsieur Brendan LE FAUCHEUR, Madame Emmanuelle LE JEUNE, Monsieur David POMMELET, Monsieur Michel BRULARD, Monsieur Yvon COLLIN, Monsieur Fréderic DUPONT

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Madame Marie-Françoise MARJO représentée par Madame Joëlle BEAUVERGER, Monsieur Stéphane MOIGNET représenté par Monsieur Thierry ANDRE

OBJET : 4.1 Subvention à l association « Entente cycliste du pays de Paimpol »

Monsieur le maire expose au conseil municipal que l'association « Les goélands foot » n'organisera pas cette année l'animation festive en amont du feu d'artifice prévu le 20 juillet 2025.
L'association « Entente cycliste du pays de Paimpol » s'est proposée de reprendre l'organisation de cette animation composée de musique traditionnelle et tremplin musical de 18 heures à 23 heures sur la place du centre et a établi un budget prévisionnel comme suit :

- Animateur (Disc-jockey) : 400 €
- Sonorisation du podium : 1300€
-Frais SACEM : 300 €
- Frais de restauration animateurs, techniciens, artistes : 200 €
  Pour un montant total de 2200 euros

L'association sollicite la commune pour l'obtention d'une aide financière nécessaire à l'organisation de cet évènement.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de :

- Décider de verser une subvention à l'association Entente cycliste du pays de

Envoyé en préfecture le 19/05/2025
Reçu en préfecture le 19/05/2025
Publié le
ID : 022-212202147-20250514-DE_2025_064-DE

Paimpol,

- Fixer le montant de cette subvention à 2000 euros
- Dire que le résultat financier de cette manifestation devra être communiqué en mairie.

Le Conseil municipal est donc appelé à délibérer sur ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Entendu l'exposé du maire,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Décide de verser une subvention à l'association Entente cycliste du pays de Paimpol,
- Fixe le montant de cette subvention à 2000 euros
- Dit que le résultat financier de cette manifestation devra être communiqué en mairie.

La Secrétaire de séance,
Madame Edith BOCHER

Le Maire,
Gilles PAGNY,

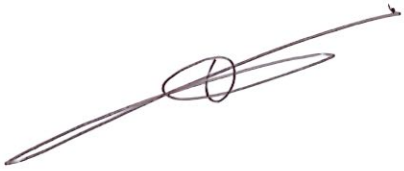

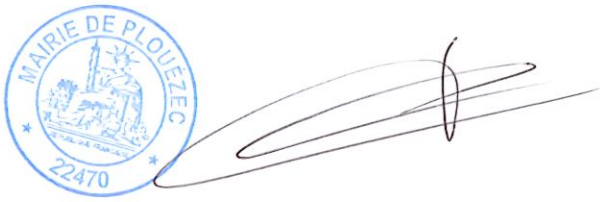

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.